



A travail égal retraite égale

8 MARS
EN GRÈVE
15H40
POUR L'ÉGALITÉ

Aujourd'hui toutes professions confondues, les femmes partent en retraite en moyenne 5 ans après les hommes, avec en moyenne 40% de pensions de retraite (droits directs) en moins.

• **Quelles en sont les raisons ?**

Le salaire horaire des femmes est inférieur de 16,3% à celui des hommes.

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 26%.

Leurs primes sont de 25% inférieures à celles des hommes.

80 % des salarié(e)s à temps partiel sont des femmes.

63% des salarié(e)s payé(e)s au SMIC sont des femmes.

L'inégalité des revenus entre femmes et hommes contribue grandement aux difficultés économiques rencontrées par les familles monoparentales assumées majoritairement par des femmes.

Ce sont principalement les femmes qui arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants.

La maternité est trop souvent un frein au déroulement de carrière.

Les préjugés sexistes sont des obstacles pour accéder à des postes à responsabilité.

Les professions les plus féminisées sont les moins rémunérées.

Les revenus des femmes sont donc plus faibles et il leur est plus difficile d'avoir leurs annuités et une retraite à taux plein.

• **Quelles solutions pour établir l'égalité ?**

- Prendre en compte, dans le calcul des pensions de retraite les 10 meilleures années pour les salarié(e)s de droit privé (actuellement 25 meilleures) et de conserver les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.
- Mettre fin aux écarts de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent !
- Lutter contre la précarité et les temps partiels imposés. Il faut instaurer un droit au passage à temps plein, instaurer une sur-cotisation patronale sur les emplois à temps partiel.
- Revaloriser les métiers à prédominance féminine dans lesquelles les qualifications doivent être reconnues et mieux rémunérées.
- Mettre en place des départs anticipés pour tous les métiers pénibles – y compris ceux à prédominance féminine.
- Les périodes pour maternité, ainsi que pour accident de travail et maladie professionnelle, doivent être considérées comme périodes travaillées (trimestres et cotisations) pour toutes les personnes qui partent à la retraite.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le collectif femmes mixité de l'UD CGT 76 à l'adresse suivante : fem.mixite.cgtud76@gmail.com